

En désaccord

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles certaines personnes pourraient être d'avis que le Canada **ne devrait pas restreindre l'accès aux réseaux sociaux pour les jeunes de moins de 16 ans.**

Loi arbitraire

La décision d'interdire l'utilisation des réseaux sociaux pour les moins de 16 ans comme âge minimal pour utiliser les réseaux sociaux ne repose sur aucun consensus scientifique. Si les réseaux sociaux sont jugés néfastes pour les moins de 16 ans, ils peuvent l'être tout autant pour les adolescents et les adultes de tous âges. Des études démontrent que le cortex préfrontal, responsable du jugement, de l'inhibition et de la planification, [continue de se développer jusqu'à environ 25](#). Établir un âge minimal devient alors hautement arbitraire, d'autant plus qu'il est tout aussi difficile de déterminer quels réseaux sociaux devraient être visés par une telle loi. Les usages, les fonctionnalités et les risques varient considérablement d'une plateforme à l'autre, rendant toute tentative de ciblage arbitraire. Avant d'adopter une telle loi, il faudrait s'appuyer sur des données scientifiques, plutôt que sur des généralisations ou des perceptions subjectives.

Loi imparfaite

Les moyens de contourner l'interdiction sont nombreux et rendent sa mise en œuvre problématique. D'abord, près des deux tiers des mineurs mentent sur leur âge lors de leur inscription sur des réseaux sociaux. Pour instaurer une telle loi, il faudra d'abord établir des moyens d'identification d'âge efficace qui ne reposent pas sur le bon vouloir des utilisateurs. Les technologies de reconnaissances faciales, souvent proposées comme solution, ne sont pas fiables et commettent de nombreuses erreurs. L'usage de fausses cartes d'identité est également à prévoir, d'autant que plusieurs cartes ne comportent de photo qu'à partir de 18 ans. De plus, comme on l'a constaté en Australie, les jeunes peuvent utiliser des VPN (réseau privé virtuel) pour masquer leur adresse IP réelle et ainsi contourner simplement les restrictions géographiques des applications. Adopter une telle loi sans disposer de moyens fiables et justes pour vérifier l'âge serait complètement inefficace. Avant d'envisager une telle mesure, il serait donc essentiel de développer des méthodes de contrôle réellement efficaces et respectueuses de la vie privée, afin que la loi se révèle pertinente et efficace.

Risques pour la vie privée

Restreindre l'accès aux réseaux sociaux pour les jeunes de moins de 16 ans à l'aide d'une loi soulève d'importants enjeux pour la vie privée de tous. Certaines mesures employées pour vérifier l'âge d'une personne, comme la vérification par carte d'identité, peuvent briser l'anonymat sur des plateformes comme Reddit, alors que [le droit à la vie privée est reconnu par la Charte canadienne des droits et libertés](#). De plus, ce type de mesure ouvre la porte à un contrôle et des abus potentiels du gouvernement ou des géants du numérique. Afin de simplifier la vérification de l'âge, une identité numérique, c'est-à-dire un système servant à identifier l'identité des gens sur le Web, pourrait être imposée à toute la population, et pas seulement aux jeunes de moins de 16 ans. Au-delà de l'atteinte à l'anonymat, si ces données servant à l'identification sont mal protégées ou piratées, elles pourraient être utilisées pour des vols d'identité ou pour une surveillance en ligne. Ce qui peut sembler anodin au départ risque ultimement de mener à des restrictions de la liberté d'expression, voire au bannissement de personnes pour des opinions jugées dérangeantes.

Déresponsabilisation des plateformes

L'interdiction des réseaux sociaux pour les moins de 16 ans risque de déresponsabiliser les plateformes en détournant l'attention des véritables causes du problème. En se concentrant uniquement sur l'âge des usagers, on néglige la responsabilité des entreprises numériques et les techniques qu'elles utilisent pour maintenir l'attention des utilisateurs. Sous prétexte qu'il ne devrait plus y avoir de jeunes utilisateurs sur leurs plateformes, ces entreprises pourraient considérer qu'elles n'ont plus à assurer la modération des contenus ni la protection des jeunes qui s'y exposeraient « illégalement ». Or, il est prévisible que de nombreux jeunes trouveront des moyens de contourner la vérification de l'âge ou consulteront les plateformes sans créer de compte. Toutefois, sans compte, les outils de protection numériques (filtres d'âge, contrôle du contenu, paramètres de bien-être, limitation du temps d'écran) sont souvent inexistantes ou désactivés. Les jeunes qui utiliseront les réseaux sociaux malgré l'interdiction seront donc possiblement exposés à des contenus inappropriés. La responsabilité ne peut donc pas reposer uniquement sur les utilisateurs, mais doit également être assumée par les plateformes. Plutôt que de se focaliser sur la présence des jeunes sur les réseaux sociaux, le gouvernement devrait imposer un encadrement plus strict des plateformes elles-mêmes, et cibler en particulier leurs algorithmes conçus pour maximiser le temps d'utilisation, un facteur souvent plus nocif que les contenus diffusés.

Éducation avant tout

Les problèmes créés par l'utilisation excessive des écrans sont complexes, et interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 16 ans constitue une réponse trop simpliste qui ne s'attaque pas aux causes profondes. Le véritable enjeu n'est pas la présence des jeunes en eux-mêmes, mais le temps qu'ils y passent et l'usage qu'ils en font. Comme ces applications présentent des aspects positifs, mais qu'elles sont conçues pour capter durablement l'attention, l'éducation devrait être au cœur de la solution. Apprendre aux jeunes à comprendre les mécanismes des réseaux sociaux, à développer un esprit critique et à adopter des pratiques responsables est bien plus efficace sur le long terme qu'une interdiction, d'autant plus que les réseaux sociaux peuvent présenter des risques pour toutes tranches d'âge. Les programmes scolaires d'éducation aux médias numériques, les contrôles parentaux renforcés, les versions jeunesse de certaines plateformes et des initiatives comme le [CIEL](#) sont des moyens qui, combinés et soutenus par les parents, permettent de former des citoyennes et citoyens responsables et conscients des enjeux du numérique. À l'inverse, une interdiction risquerait d'encourager les jeunes à adopter des comportements à risque, à se replier sur eux-mêmes en n'osant pas se confier à leurs proches ou à leurs parents en cas de difficulté, et à sous-estimer les effets des réseaux sociaux une fois devenus adultes.

Pour en savoir plus

- [Médias sociaux interdits aux moins de 16 ans en Australie : un modèle à suivre? | Sur le terrain | Radio-Canada](#)
- [L'interdiction des réseaux sociaux aux mineurs, bonne ou mauvaise idée? | Le Franco](#)
- [Interdire les jeunes sur les réseaux sociaux ne résoudra pas le problème de notre société | Le Devoir](#)
- [Jeunes et réseaux sociaux: l'interdiction fait débat chez les chercheurs | Le Journal de Montréal](#)
- [L'Australie interdira les médias sociaux aux adolescents. Le Canada devrait-il faire de même? | Université Concordia](#)
- [L'identité numérique: quels enjeux et quels risques? | Le Journal de Montréal](#)

Le savais-tu?

La Charte canadienne des droits et libertés garantit la protection de la vie privée conformément aux attentes raisonnables de chacun. Ainsi, personne ne peut vous fouiller, saisir vos effets personnels ou accéder à vos renseignements personnels sans motif juridique clair.

Selon la Gendarmerie royale du Canada, [65 % des jeunes affirment que, s'ils étaient victimes d'intimidation en ligne, ils en parleraient à un ami plutôt qu'à un parent, souvent par crainte de se faire confisquer leur appareil.](#)

Coup d'œil international

À la suite de l'adoption de la loi australienne sur la restriction de l'âge, le réseau social [Reddit a déposé un recours devant la Haute Cour d'Australie.](#) La plateforme, qui garantit l'anonymat de ses utilisateurs, estime que l'obligation de bannir les moins de 16 ans est intrusive et porte atteinte à la liberté d'expression.

[YouTube a également critiqué la nouvelle loi australienne,](#) soulignant que les utilisateurs mineurs qui consulteront la plateforme sans compte ne bénéficieront plus de certaines fonctionnalités, dont les paramètres de bien-être et les filtres de sécurité, conçus pour empêcher la diffusion de vidéos inadaptées à certains publics. Selon la plateforme, cette loi ne prend pas suffisamment en compte la réalité des différents réseaux sociaux ni la manière dont les jeunes les utilisent. Quant à elles, les autorités australiennes estiment que ce problème devrait être résolu par YouTube, mais aucune réglementation actuelle n'oblige la plateforme à agir.